

Conseil municipal du:

22 juin 2018

L'an deux mille dix huit le 22 juin à 18h00, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal, sous la présidence de :
Monsieur Jean-Claude VITEL, Maire.

Etaient présents : Yvon DELAUNAY; Anita LE GUEN ; Yves LE MEUR ; Mickaël PAUL ; Patrick OLLIVIER ; Marie-Aimée LE ROLLAND ; Roseline FAVEAUX; Georges BOCHER ;Pierre LE ROY ; David THOMAS ; Caroline SAMSON-RAOUL ; Chantal CLECH représentée par Anita LE GUEN ; Marie-Paule QUEMENER représentée par Caroline SAMSON-RAOUL

Etaient absents :

Etait excusée :Caroline LE SENECHAL

Madame LE ROLLAND Marie-Aimée a été nommée secrétaire

Acquisition d'un photocopieur pour l'école :

Le Maire informe que le photocopieur de l'école ne fonctionne plus et n'est pas réparable.

Les besoins sont de 40 000 copies par an (le corps enseignant a fait le choix de ne pas acheter de manuels scolaires).

Il est proposé de faire l'acquisition d'un photocopieur neuf plutôt que de faire un échange avec celui de la Mairie qui a des spécificités numériques obligatoires (numérisation de la comptabilité).

Une consultation de 2 fournisseurs a été effectuée :

-Proposition BIOS : 2 325 € H.T.

-Proposition Kodex : 2 390 € H.T.

En complément, de ces propositions, il convient d'intégrer la maintenance (coûts des copies, la formation et les mises à jour).

	<u>BIOS</u>	<u>KODEN</u>
1ère année (achat photocopieur + maintenance)	2 325 € H.T.+ 1 880 € H.T.	2 390 € H.T.+ 1 290 € H.T.
2ème année (maintenance)	1 880 € H.T.	1 205 € H.T.
Total/2 ans	6 085 H.T.	4 885 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir la proposition de KODEN pour un montant H.T. de 4 885 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

***Pour copie conforme
Le Maire***